



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 décembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 décembre 2010

PROJET DE RENOVATION URBAINE ET
SOCIALE - CONVENTION ANRU : AVENANT
SIMPLIFIE N°3 ACTANT LES MODIFICATIONS
APPORTEES AU PRUS SUITE A L'ETUDE DE
DEFINITION URBAINE DU CLOU BOUCHET

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
23 décembre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Delphine PAGE -

Excusés ayant donné pouvoir :

Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ - Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT - Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU - Marc THEBAULT donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS - Blanche BAMANA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON -

Excusés :

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

PRUS

**PROJET DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE - CONVENTION
ANRU : AVENANT SIMPLIFIE N°3 ACTANT LES MODIFICATIONS
APPORTEES AU PRUS SUITE A L'ETUDE DE DEFINITION URBAINE
DU CLOU BOUCHET**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La commission pluriannuelle entre l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et la Ville de Niort a été signée le 10 mai 2007. Elle définit le cadre du projet de rénovation urbaine et sociale à développer sur le quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot - Gavacherie.

L'étude de définition urbaine menée sur le quartier du Clou Bouchet a permis d'identifier les enjeux urbains, les identités, les problématiques techniques et financières, afin d'apporter une cohérence générale à l'échelle des sites concernés du quartier. Préalablement, cette étude a fait l'objet d'une concertation importante avec les conseils de quartier et les habitants.

Au regard de l'évolution du projet, il est nécessaire d'acter par un avenant simplifié à la convention et à la matrice financière, les évolutions apportées par cette étude de définition.

Il apparaît que les opérations d'aménagement du PRUS, figurant à la matrice financière, peuvent être regroupées entre elles selon une logique géographique et de chantier. Ces fusions permettront une globalisation et une simplification d'exécution et de suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

L'avenant simplifié N° 3 et les tableaux annexés récapitulent les opérations concernées par ces modifications et regroupements.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant simplifié N° 3 de la convention ANRU, signée le 10 mai 2007 ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER